

BARÈMES 2023

NB PERSONNE	AVANT IMPÔT	
	Brut par année	Brut par mois
1	26 570,00\$	2 214\$
2	33 080,00\$	2 757\$
3	40 667,00\$	3 389\$
4	49 376,00\$	4 115\$
5	56 000,00\$	4 667\$
6	63 159,00\$	5 263\$
7	70 319,00\$	5 860\$

- À l'ouverture du dossier, le client doit nous fournir son avis de cotisation de l'année précédente ou son rapport d'impôt, sa preuve de résidence ainsi qu'un talon de paie ou toute autre preuve de revenu récente.
- Pour les personnes en situation d'emploi, une preuve de revenu sera demandée à chaque dépannage pour nous permettre de nous assurer qu'elle est toujours admissible au service.
- Pour les personnes ayant un revenu de moins de 18 584\$ par année, nous offrons deux dépannages dans le mois. Un dépannage régulier et un dépannage allégé contenant des produits d'hygiène variant selon les dons reçus.
- Le revenu familial est pris en considération (revenu de toutes les personnes de plus de 18 ans appartenant à la même cellule familiale et habitant sous le même toit).
- Les allocations familiales sont prises en considération dans les revenus.
- Les pensions alimentaires sont prises en considération dans les revenus.
- Nous ne prenons pas en compte le coût du loyer.
- Les clients qui viennent au service de dépannage alimentaire, peuvent aussi utiliser le service de cuisine collective et l'inverse est aussi possible.
- Nous ajoutons les dépannages allégés pour les sans domiciles fixes. Sur référence d'un intervenant du milieu, ceux-ci pourront se présenter chez Moisson et nous verrons à leurs fournir un petit dépannage selon les produits que nous avons en main au moment de leur visite.

